

CHARTRE ENVIRONNEMENTALE DU CENTRE DES CONGRÈS DE HAUTE-SAINTONGE

NOS ENGAGEMENTS POUR DES ÉVÉNEMENTS PROFESSIONNELS À FAIBLE IMPACT



UNE DESTINATION FORTE D'ENGAGEMENTS

La Haute-Saintonge est reconnue Territoire à Energie (label TEPOS), Climat Air Energie (2 étoiles) Croissance Verte (label TEPCV) et CAP Cit'Ergie (2 étoiles).

Le Centre des Congrès s'inscrit pleinement dans cette démarche, depuis sa construction et dans les services qu'il propose.



LE BÂTIMENT

Le Centre des Congrès de Haute-Saintonge intègre les principes du bioclimatisme.

Matériaux écologiques

Toute l'isolation du bâtiment est certifiée RT2012.

Label "Architecture contemporaine remarquable"



MAITRISE DE L'ENERGIE ET ÉCLAIRAGE

Boucle géothermique tempérée innovante à partir de ressources en eau de surface des forages situés à proximité du bâtiment.

La boucle géothermique alimente la pompe à chaleur

Régulation et programmation.

L'eau chaude sanitaire solaire



MAITRISE DE L'EAU

Mousseur sur robinet et chasse d'eau avec double commande

Cuve de récupération des eaux de la géothermie (après l'échangeur) pour l'arrosage des espaces verts

Récupération de l'eau non bue par les clients pour l'arrosage de nos plantes.



VALORISATION DES DÉCHETS

Poubelles de tri

Arrêt de l'utilisation de bouteilles en plastique non recyclable et mise en avant d'utilisation de carafes d'eau et ecocup

Installation de fontaines à eau consciencieuses pour l'environnement,



CENTRE DES CONGRÈS
de Haute-Saintonge

UNE DESTINATION FORTE D'ENGAGEMENTS



La Haute-Saintonge compte actuellement près de 70 000 habitants répartis sur 129 communes. La Communauté des communes de la Haute-Saintonge entend continuer son action en faveur des énergies renouvelables et de la transition énergétique.

La Haute-Saintonge est reconnue Territoire à Energie (label TEPOS), Climat Air Energie (2 étoiles) Croissance Verte (label TEPCV) et CAP Cit'Ergie (2 étoiles).

Le Centre des Congrès s'inscrit pleinement dans cette démarche, depuis sa construction et dans les services qu'il propose.

Actuellement, la CDC de la Haute-Saintonge assure 23% de son électricité grâce à l'énergie solaire (100 hectares de différents panneaux photovoltaïques). L'objectif est d'atteindre 50% en 2026 et 100% en 2023 ! Nous avons actuellement 250ha en instruction.



23%

de la consommation électrique du territoire est produite localement via l'énergie solaire

JONZAC ET LA GÉOTHERMIE

L'histoire commence en 1979 à Jonzac. Un trésor énergétique est découvert sous les pieds des habitants : une eau à 65c° à 1871m de profondeur. Après deux ans de travaux, le premier forage est installé couplé avec des chaudières bois. 42 ans plus tard, d'autres forages ont vu le jour et le système a été complété par un autre réseau de basse température. Jonzac produit actuellement 83% de sa consommation électrique grâce au soleil et au bois.



LE BATIMENT

Le Centre des Congrès de Haute-Saintonge intègre les principes du bioclimatisme. Construit dans le relief, il s'intègre parfaitement au rocher qui le protège des vents dominants. Ses baies vitrées orientées au sud apportent la lumière en tout saison et permettent de limiter l'usage du chauffage l'hiver. Il dispose également d'une « casquette » sur le devant, pour modérer la surchauffe l'été, et donc limiter l'usage de la climatisation. Toute l'isolation du bâtiment est certifiée RT2012.

Ces principes de constructions ont amené le centre des congrès à obtenir le label le "Architecture contemporaine remarquable" décerné par l'Etat en octobre 2023.



DES MATÉRIAUX ÉCOLOGIQUES DANS SA CONSTRUCTION

Le centre des congrès de Jonzac a été construit en mettant fortement l'accent sur l'utilisation de matériaux écologiques (bois notamment), favorisant ainsi une démarche de développement durable. Une caractéristique notable de ce projet est que près de 80% de la construction a fait appel à des entreprises locales, renforçant ainsi l'engagement envers la communauté et l'économie régionale.



MAITRISE DE L'ÉNERGIE ET ÉCLAIRAGE



MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET UTILISATION DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE LOCALE

La ville de Jonzac et la Communauté des Communes se sont engagées dans la création d'une boucle géothermique tempérée innovante à partir de ressources en eau de surface des forages situés à proximité du bâtiment. La boucle géothermique alimente la pompe à chaleur – (PAC eau/eau) qui récupère le potentiel calorifique pour son fonctionnement.

L'installation permet de chauffer le bâtiment en hiver et de le rafraîchir en été. En été, le rafraîchissement provient soit du Free-cooking (Utilisation directe de l'eau froide de la boucle géothermique) et si ce n'est pas suffisant, le circuit de la pompe à chaleur est inversé pour récupérer les frigories et climatiser les différentes salles.

Afin de limiter les consommations des espaces inoccupés, chaque salle dispose de sa propre régulation et programmation.

L'eau chaude sanitaire est produite par des panneaux solaire thermiques qui sont installés sur le toit.



ÉCLAIRAGE

Tout le bâtiment est éclairé en LED (intérieur et extérieur), des détecteurs de présences sont installés dans différentes parties.

BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES

Le site dispose de bornes de recharge électriques à disposition pour VE (sur site et sur le parking visiteur)



MAITRISE DE L'EAU



Mousseur sur robinet et chasse d'eau avec double commande

Cuve de récupération des eaux de la géothermie (après l'échangeur)
pour l'arrosage des espaces verts

Choix de plantes nécessitant peu d'arrosage + paillage

Récupération de l'eau non bue par les clients pour
l'arrosage de nos plantes.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



Choix de produit d'entretien avec **ecolabel**
Réduction des déchets des produits ménagers
(sprays rechargeables, lavettes lavables,...)



VALORISATION DES DÉCHETS

La **CDC de Haute-Saintonge** compétente en matière de gestion des déchets a adopté son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2022-2027 qui a pour objectif de diminuer de 12% la quantité de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire d'ici fin 2027

Une sensibilisation accrue du tri des déchets via la mise en place de plusieurs poubelles de tri.

Arrêt de l'utilisation de bouteilles en plastique non recyclable et mise en avant d'utilisation de carafes d'eau et gobelets en carton recyclable.

Installation de **fontaines à eau** consciencieuses pour l'environnement, réduisant ainsi l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique ainsi que leur recyclage